



Ma Téléconsultation





La téléconsultation avec MesDocteurs c'est quoi ?

Une question de santé urgente ? Besoin d'une consultation à distance ?

Avec MesDocteurs, vous contactez directement un médecin généraliste ou spécialiste – via votre espace adhérent https://safranhm.synergiemutuelles.fr/ – pour un échange immédiat par visio (avec ou sans caméra) ou chat.

Où que vous soyez (même depuis l'étranger), quand vous le voulez (même la nuit), vous pouvez consulter immédiatement un médecin.

Le nombre de téléconsultations n'est pas limité par bénéficiaire et les téléconsultations sont intégralement prises en charge par la mutuelle.







Réaliser une téléconsultation Télécharger mon ordonnance Consulter mon historique



La téléconsultation, en 6 étapes



J'accède à la **téléconsultation** (inscription à la 1^{ère} connexion)



Je **dialogue** avec un médecin en toute confidentialité



Je choisis le **mode d'échange** : visio (avec ou sans caméra) ou chat



Si je le souhaite, je demande un **compte rendu** à transmettre à mon médecin traitant



Je sélectionne ma **Téléconsultation** parmi les spécialités proposées



Je télécharge **mon ordonnance** si des médicaments ou des analyses sont prescrits



Je me connecte à mon espace personnel <u>https://safranhm.synergie-mutuelles.fr/</u>





J'accepte les conditions d'utilisation

Conditions d'utilisation

- Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information détaillant l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de l'utilisation du présent service de téléconsultation médicale proposé par MesDocteurs. En savoir plus
- Je consens à la collecte et au traitement de mes données de santé à caractère personnel afin de me permettre de bénéficier du service de téléconsultation accessible via le site web ou l'application MesDocteurs.
- J'autorise les différents professionnels de santé de MesDocteurs en charge de la délivrance du service de téléconsultation et constituant mon équipe de soins à consulter les informations médicales me concernant recueillies et produites dans le cadre des services.
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et de Services de MesDocteurs et les accepter sans réserve. En savoir plus
- Je consens à ce que les données produites dans le cadre de la téléconsultation COVID-19 (anonymisé) soient utilisées pour participer à la recherche épidémiologique avec les instances publiques et de recherche.
- Je souhaite être informé.e de l'actualité de MesDocteurs par email.

VALIDER

Ecran de recueil des consentements, présenté à la première connexion du patient sur le site MesDocteurs.



Je choisis le bénéficiaire de la Téléconsultation

Téléconsultations

La téléconsultation avec MesDocteurs vous permet d'être mis en relation avec un médecin à tous moments, où que vous soyez. Le médecin a la possibilité de poser un diagnostic médical, de délivrer une ordonnance en ligne s'il le juge nécessaire et de fournir un compte-rendu des échanges que vous pourrez transmettre à votre médecin traitant.

Ce service est pris en charge intégralement par votre mutuelle.





Zoom sur l'ouverture aux ayants droit

Pour activer l'accès à la téléconsultation de chaque bénéficiaire de la famille, la 1^{ère} connexion doit impérativement être faite par l'assuré principal :

- Soit il réalise sa première téléconsultation et ouvre automatiquement les droits à l'ensemble des bénéficiaires,
- Soit il ne réalise pas sa première consultation : il se connecte et signe les conditions d'utilisation, puis quitte le site MesDocteurs et revient sur l'écran de sélection d'un bénéficiaire.

L'accès à tous les ayants droits étant désormais ouvert, le bénéficiaire concerné peut se connecter au service.

Je choisis le canal pour échanger avec un médecin

Téléconsultation COVID-19 vous accédez (i) En cas de doute lié au coronavirus (COVID-19), veuillez suivre ce parcours de téléconsultatio spécifique par visioconférence. Veillez à av vir une connexion internet stable et à directement au utiliser les navigateurs Google Chrome ou Mozilla lirefox. Téléconsultation COVID-19 parcours COVID-19 (détails en fin de présentation) Bonjour Pierre, comment souhaitez-vous échanger avec le ar médecin? ÉCHANGE PAR CHAT ÉCHANGE PAR VISIO Dialoguez avec un médecin avec ou sans Échangez par message avec un médecin en toute sécurité caméra Commencer une visio Commencer un chat

En cliquant sur

Je choisis la consultation d'un généraliste ou d'un spécialiste



Médecin généraliste ou médecin spécialiste :



Médecin généraliste

Médecin spécialiste

Si je choisis d'échanger avec un médecin spécialiste, je choisis sa spécialité



Je prépare mon échange avec le médecin



Je finalise mon questionnaire



Envoyer la question

J'attends qu'un médecin me réponde



Avec la progression du COVID-19 en France, nous sommes très sollicités. Les délais de prise en charge des questions peuvent être parfois plus longs que les 15 minutes habituelles. Tout est mis en oeuvre pour vous répondre dans les meilleurs délais.

Un SMS vous parviendra dès qu'un médecin sera disponible. Vous devrez vous reconnecter dans les 5 minutes pour ne pas manquer l'appel. Nous vous conseillons rester connecté et vigilant à la réponse du médecin.







Réaliser une téléconsultation Télécharger mon ordonnance Consulter mon historique



Je récupère mon ordonnance dans Mes documents

Mes documents médicaux



MES DOCUMENTS
CONTACTEZ NOUS



1. Je télécharge l'ordonnance dans la rubrique « MES DOCUMENTS" du site MesDocteurs.

2.Je peux également télécharger le **compte rendu** de la consultation pour le transmettre à mon médecintraitant.



Je récupère mon ordonnance

Informations concernant le médecin qui a rédigé l'ordonnance. Pour rappel dans le cas d'une ordonnance en Téléconsultation seul le numéro RPPS est obligatoire. Nous avons informé le patient sur son interface. Toutefois si le médecin à un numéro FINESS / ADELI ou AM, nous mentionnons cette information.

> Signature numérique du médecin.

Zone réservée aux pharmacies. Ils doivent flasher le QR code soit avec leur lecteur de code barre si celui-ci est équipé pour lire des codes 2D (type QR code). Soit avec leur smartphone. Dans le cas iOS avec l'appareil photo. Dans le cas Android, ils ont la possibilité de télécharger des app mobiles gratuitement. Ce code permet de savoir si l'ordonnance a déjà été délivrée.

			C+			
			MesDoc	teurs		
Dr.Tomie An	na					
2 av. Augustin F 13470 Carnoux Tél. :01 81 70 (RPPS :242324 FINESS/AM :33	ansie Fresnel k en Provence France 52 47 3 24234234534 547 90					
11 Oldie - 1104	50703		Ordonnanc	e		
Date et heur Patient : Tour	e de la prescripti rette gilles, né(e) le 01	on : 13/01/2020 /01/1970, pesar	0 à 17:08 nt 66kgs,sexe témini	in.		
Prescription	:					
Médicament		Posologie	Noie d'administrat	ion Durée	Reno uvelable	e Délai de renouvellement
Pommade Commentaire :	matin et soir	2 fois par jour	Voie cutanée	1 mais	Non	
A.						
200						
	Espace pharmaa Aard & Jähre cett	i e	co de véniter si elle ris	pas đội đói tak	de par une autre p	Namació, en scannant la QR

Prescription de médicaments, posologie etc.





Réaliser une téléconsultation Télécharger mon ordonnance Consulter mon historique



Je consulte mon historique





Pour vous guider, consultez la FAQ ou contactez MesDocteurs





Votre mutuelle est également à votre disposition pour toute question sur le service MesDocteurs.



Téléconsultation COVID-19

Vous avez été diagnostiqué ou vous avez simplement des doutes sur une potentielle contamination au coronavirus COVID-19 ?

MesDocteurs a ouvert un parcours dédié à la prise en charge du coronavirus.

Dans quels cas téléconsulter ?

ର୍ଚ୍ଚଚ

ဂိုဂို

Vous présentez les symptômes du coronavirus COVID-19 (fièvre, toux difficultés respiratoires...)

Vous vivez dans une zone où le virus circule activement et vous avez des doutes sur vos symptômes.

Vous avez été diagnostiqué à risque ou porteur, puis placé en confinement à domicile. Vous devez être suivi pour surveiller l'évolution des symptômes.

La téléconsultation se déroulera selon le protocole recommandé pour le COVID-19. Le médecin délivrera si nécessaire une ordonnance et pourra prescrire un arrêt de travail.

